

Au sommaire

15 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Environnement. Modalités de la déclaration préalable relative à l'effacement des clôtures

Urbanisme / Construction. Non-application du principe de proportionnalité à la demande en démolition pour violation du permis de construire

Servitude. Conséquences de la création d'une servitude de cour commune en vue de la délivrance du permis de construire

18 ENTREPRISE

Sociétés par actions. Portée de la prohibition de l'article L. 225-216 du Code de commerce

18 FAMILLE - PATRIMOINE

Majeur protégé. Loi portant lutte contre la perte d'autonomie

19 FISCAL

Impôt de solidarité sur la fortune. IFI : pas d'exonération des actifs professionnels pour les locaux d'habitation loués meublés dont le résultat est déficitaire

21 RURAL

Agriculture. Dispositions relatives à l'agrivoltisme et aux installations photovoltaïques sur les terrains agricoles, naturels ou forestiers

À LA Une

Loi habitat dégradé : principales mesures intéressant la pratique notariale

Dans la lignée de la loi *ELAN* et de l'ordonnance n° 2020-1144 du 26 septembre 2020 relative aux polices des immeubles, la loi du 9 avril 2024 vise à lutter contre le logement indigne et l'habitat dégradé. La restauration de l'habitat est, en outre, un enjeu environnemental (lutte contre les passoires thermiques) mais aussi sécuritaire (prévention des effondrements d'immeubles). De plus, dans le contexte de crise de l'immobilier, la loi tente de favoriser le développement d'opérations d'aménagement de grande ampleur. Enfin, la loi s'efforce de remédier, dans les territoires ultra-marins, aux successions inextricables qui bloquent la transmission et la gestion saine des propriétés. Ces préoccupations sont au cœur de la pratique notariale. > **LIRE P. 1**